

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Septembre 2008

Membres présents : Mrs SAVOYE – DAUTUN – LAMURE – Mme BOULAND – M. BULLIAT – Mme LORON – - Mrs CHATELET – COHEN – DUGELET – DUMONT - MONNET – PEREK - RINGUET – SORNAY – Mmes CHAVY – DEPARDON - PRALUS
Mr TOURNISSOUX

Membres excusés : M. GRILLET

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. PEREK

Après lecture, les comptes rendus de séance du 9 et 17 Juillet sont approuvés à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner.
- 2) Reconstruction Maison Lardet
- 3) Mise aux normes école maternelle pour l'électricité
- 4) Débit de boissons : vendanges
- 5) Boucherie Contamin
- 6) Contrat de remplacement d'un agent
- 7) Emprunt station d'épuration
- 8) Impôts directs locaux
- 9) Baux
- 10) Terrain COSTA
- 11) Approbation devis Sogedo – Télésurveillance station d'épuration
- 12) Salles : location – durée – tarif – état des lieux – réglementation – ménage
- 13) Rapport syndicat des eaux
- 14) Informations diverses



1) Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes suivantes :

- Un terrain de vigne, Le Clachet cadastré AK n° 146, propriété de Mrs et Mmes Humbert,
Vente du lot N°2, les Jardins du Pérou cadastré AM 141, propriété de M. Desclas,
Vente du lot N° 14, lotissement Pré Jourdan cadastré AK 262, propriété de M. Spinicci et Mme Rittaud,
Vente d'une partie du terrain, Chemin le Colombier cadastré AI 305, propriété de FONCIMMO,
Vente deuxième partie du terrain, Chemin le Colombier cadastré AI 305 propriété de FONCIMMO,
Vente d'un terrain, Fond Long cadastré AH 482, propriété de M. Bertand et Mme Collier

2) Reconstruction Maison Lardet

L'OPAC a fait une proposition pour démolir et reconstruire l'immeuble Lardet mais souhaite implanter 9 logements et 1 commerce répartis en 2 immeubles dont 1 à l'emplacement du parking avec une participation communale de 15 000€ par logement. Cette proposition n'étant pas satisfaisante, le conseil a demandé l'étude d'autres propositions.

La deuxième proposition de 6 logements pour terminer le lotissement de la Treille serait elle, favorable, l'OPAC ne demandant aucune participation.

3) Mise aux normes de l'école maternelle pour l'électricité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudrait prévoir des travaux pour la remise aux normes des installations électriques.

Monsieur Bulliat informe le Conseil du rendez-vous avec l'APAVE (contrôle/sécurité). Il conviendra de demander des devis pour ces travaux et un planning des réparations sera établi.

4) Débit de boisson : vendanges

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté sera pris pour les horaires des débits de boisson pendant les vendanges soit : le dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi jusqu'à 23 heures et le samedi minuit, ainsi qu'un arrêté d'interdiction de stationnement de véhicules « ventouses » sur les places publiques pour l'année 2008.

5) Boucherie CONTAMIN

Le Conseil Municipal réuni ce jour, 3 septembre 2008, décide de ne pas refacturer la somme de 3687,27€ à la boucherie Contamin, ceci pour respecter les engagements des responsables de l'ancien Conseil Municipal. Cette facture concernait le déplacement de plusieurs groupes de froid. Le Conseil Municipal rappelle néanmoins que les travaux, hors le couvert et les murs, sont à la charge des locataires et par conséquent cette somme n'aurait pas dû être payée par la Commune.

6) Contrat de remplacement d'un agent

Monsieur le Maire expose qu'il a procédé au recrutement d'un adjoint technique contractuel pour l'encadrement de la surveillance cantine et l'entretien des locaux en remplacement d'un agent en arrêt maladie.

Suite aux entretiens, Mme Séverine Richard est recrutée en CDD pour un remplacement du 1^{er} Septembre au 26 octobre 2008.

7) Emprunt station d'épuration

Monsieur Dautun précise que 4 demandes ont été faites, à ce jour seulement deux ont été reçues. Nous restons dans l'attente des deux autres propositions.

8) Impôts locaux directs

Une modification sera étudiée l'année prochaine pour 2010.

9) BAUX

1) Monsieur le Maire expose que le bail de Monsieur CHAPOLARD à compter du 1^{er} Septembre 2008 jusqu'au 31/08/2011 est fixé sur la base d'un loyer mensuel de 223,73€ payable par trimestre d'avance, logement T2 Bis, situé 13 rue Pasteur au 1^{er} étage.
La révision du loyer se fera chaque année au 1^{er} Septembre selon l'indice de référence des loyers, base 2^{ème} trimestre 2008 (116,07).
L'avance sur charges est de 20€ par trimestre.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail locatif à intervenir pour une durée de 3 ans renouvelable, à compter du 1^{er} septembre 2008, entre la Commune et Monsieur CHAPOLARD Gérard.

FIXE le montant du loyer trimestriel à la somme de 671,19€.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail locatif à intervenir.

2) Monsieur le Maire expose que le bail de Mademoiselle COURTOIS à compter du 1^{er} Novembre 2008 jusqu'au 31/10/2011 est fixé sur la base d'un loyer mensuel de 240,60€ payable mensuellement, logement T4, sis au 1^{er} étage d'un immeuble, 54 Rue du Château de Fontcrenne.
La révision du loyer se fera chaque année au 1^{er} Novembre selon l'indice de référence des loyers, base 2^{ème} trimestre 2008 (116,07).
L'avance sur charges est de 59,40€ par mois.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail locatif à intervenir pour une durée de 3 ans renouvelable, à compter du 1^{er} Novembre 2008, entre la Commune et Mademoiselle COURTOIS Roselyne.

FIXE le montant du loyer mensuel à la somme de 240,60€.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail locatif à intervenir.

3) Monsieur le Maire expose que la convention de location à titre précaire de Madame MARTINS TEIXEIRA à compter du 1^{er} Septembre 2008 jusqu'au 31/08/2009 est fixée sur la base d'un loyer mensuel de 204,80€ payable mensuellement, logement T4, sis au 1^{er} étage d'un immeuble, 54 Rue du Château de Fontcrenne.
Le loyer ne fera pas l'objet d'une révision au cours de la période de location citée.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la convention de location à titre précaire à compter du 1^{er} Septembre 2008, entre la Commune et Madame MARTINS TEIXEIRA Patricia.

FIXE le montant du loyer mensuel à la somme de 204,80€.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention de location à intervenir.

4) Monsieur le Maire expose que la convention de location à titre précaire de Mesdemoiselles DURUPT et VOILLEQUIN à compter du 1^{er} Octobre 2008 jusqu'au 30/09/2009 est fixée sur la base d'un loyer mensuel de 102,40€ payable mensuellement, logement T2, sis au 1^{er} étage d'un immeuble, 54 Rue du Château de Fontcrenne.
Le loyer ne fera pas l'objet d'une révision au cours de la période de location citée.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la convention de location à titre précaire à compter du 1^{er} Octobre 2008, entre la Commune et Mesdemoiselles DURUPT Laurie et VOILLEQUIN Adeline.

FIXE le montant du loyer mensuel à la somme de 102,40€.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention de location à intervenir.

5) Monsieur le Maire expose que la convention de location à titre précaire pour les Assistantes Maternelles à compter du 1^{er} Octobre 2008 jusqu'au 30/09/2009 est fixée sur la base d'un loyer mensuel de 71,70€ payable mensuellement, sis au 1^{er} étage de la Maison du Gaulois, 51 rue du Château de Fontcrenne.
Le loyer ne fera pas l'objet d'une révision au cours de la période de location citée.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la convention de location à titre précaire à compter du 1^{er} Octobre 2008, entre la Commune et les Assistantes Maternelles.

FIXE le montant du loyer mensuel à la somme de 71,70€.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention de location à intervenir.

10) Terrain COSTA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Pronesti et M. Costa, par courrier, nous ont fait part d'un projet de création d'une auberge de produits régionaux et d'un espace touristique au lieu dit « les sables ».

Des précisions sont à demander à ce sujet quant à la définition d' « espace touristique » pour une éventuelle modification du POS qui devra être envisagée.

11) DEVIS SOGEDO

Monsieur le Maire donne lecture du devis SOGEDO pour la mise en place d'une télésurveillance de la station d'épuration pour un montant de 4 775,63€ TTC

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE la réalisation des travaux par SOGEDO pour un montant de 4 775,63€

PRECISE que les crédits sont prévus au budget

12) SALLES

Monsieur Dautun, précise qu'il faudra envisager une augmentation de 10% sur le tarif de location de salle, sachant qu'il n'a pas été réévalué depuis 2002. Il conviendra d'ouvrir plus largement la location aux personnes extérieures, prévoir un nouveau contrat de location, l'état des lieux et le nettoyage.

Ce projet va être étudié et des décisions seront en mesure d'être prises lors du prochain conseil.

13) Rapport Syndicat des Eaux

Le rapport lu par Monsieur Lamure, laisse apparaître que sur 5 forages, 5 pompes distribuent de l'eau de bonne qualité, dont 4 où l'eau est acide et faiblement minéralisée.

Des travaux seront réalisés ultérieurement.

14) INFORMATIONS DIVERSES

14.1) Décision Modificative

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier les écritures budgétaires en section investissement, pour permettre la régularisation sur le budget primitif 2008, pour l'achat du logiciel Magnus.

Après délibération, le conseil unanime,

APPROUVE les modifications de régularisation sur le budget primitif 2008 suivantes

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
ARTICLE 2183	- 900.00€	
ARTICLE 205	+900.00€	
TOTAUX	0	0

1 Bis) Décision Modificative

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier les ouvertures de crédits de certains articles budgétaires en section fonctionnement, pour permettre les ajustements sur le budget 2008,

Après délibération, le conseil unanime,

APPROUVE les modifications de crédits sur le budget communal 2008 suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
ARTICLE 022	- 5 000.00€	
ARTICLE 61521	+ 5 000.00€	
TOTAUX	0	0

14.2) Acompte à verser

Monsieur le Maire précise que suite à la délibération N° 87/2008 du 9 Juillet 2008, concernant l'école St Joseph, un acompte pourrait être versé dès à présent pour un montant de 2 500,00€.

Après délibération, le conseil unanime,

APPROUVE le versement de cet acompte.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire verser de suite le montant de 2 500,00 €

14.3) DEVIS SARL AUDIFFRED

Monsieur le Maire donne lecture du devis AUDIFFRED & Fils pour la rehausse de ridelles du camion pour un montant de 777,40€ TTC

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE la réalisation des travaux par AUDIFFRED pour un montant de 777,40 €

PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

14.4) Créance en non-valeur

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prendre une décision pour admettre une créance en non-valeur et établir un mandat au compte 654 pour un montant de 18,06€.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

ACCEPTTE d'admettre cette créance en non-valeur pour un montant de 18,06€.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

14.5) Participation pour voies et réseaux du Colombier

Monsieur le Maire expose que suite à l'extension du réseau Lotissement « Le Colombier » 17 parcelles sont desservies. Le coût de la participation pour les futurs projets de construction est de 1,80€ du mètre carré à été calculé après l'étude faite par M. Lamure.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE de répercuter 100% du coût au mètre carré.

FIXE le prix de la participation « au Colombier » à 1,80€ du m² (arrondi à la dizaine inférieure).

- Projet bâtiment de la Petite enfance. La Communauté de Communes, donne son accord à la réalisation de ce projet. Les frais de fonctionnement ont été très discutés. L'ouverture est prévue pour fin 2009.
- Suite à un désistement de la MDR, 2 jours avant un déménagement, il a été décidé de la mise à disposition d'un logement à titre précaire pour Mme Séverine Richard. Le Conseil étudiera une participation financière.
- A D M R cherche un représentant sur Villié-Morgon pour instruire les dossiers.
- M. Dautun a fait une étude pour l'achat d'un matériel d'impression qui permettrait, d'imprimer, relier et plier des documents, pour la Mairie et les associations.
- Des devis estimatif pour le remplacement d'un chauffe eau sont attendus.
- Le Conseil refuse une demande de privatisation d'une ruelle dans l'impasse au fond du bourg, les riverains ayant un droit de passage pour l'accès à un puit commun.
- Le Conseil laisse en attente le choix du nom du journal « Feuille Villatonne » qui d'ailleurs sortira début octobre.
- Les conseillers Municipaux sont conviés à une réunion du Conseil Général du Rhône le samedi 13 Septembre.
- A la demande de l'association des commerçants, après accord des locataires Thomas & Bertrand, ce local étant que peu utilisé, il pourrait accueillir un nouveau commerce. A étudier avec l'OPAC.

- L'équipe rattachée à la communication travaille sur le panneau publicitaire de la place de l'église.
- Mme Loron propose de faire la remise des récompenses pour les maisons fleuries lors des vœux du Maire, avec un diaporama à l'appui.
- Gilles Paris a fait une demande pour la salle des fêtes de Villié-Morgon pour l'organisation de la fête des crus. Demande acceptée par le Conseil.
- Une soirée « nouveaux habitants » sera mise en place après les vendanges.
- L'éclairage lieu-dit «Vermont » va être contrôlé mi-septembre.
- Modification à étudier pour l'évacuation des eaux du lavoir de Saint-Joseph.
- SIVOS : 8 communes se réunissent vendredi pour la constitution du nouveau SIVOS et l'établissement de nouveaux statuts.
- La réunion avec Michel MERCIER est reportée.
- La rénovation du logement au dessus de la Mairie a commencé. La décision de peindre les radiateurs sur place a paru évidente vu le poids des radiateurs.
- Serre miroitier est venu constater que 11 fenêtres de la salle des sports étaient détériorées. Quelques jours plus tard il y en avait 15. Vu les actes de vandalisme, des devis seront demandés pour la pose d'un grillage de protection.
- Jumelage : les 4 et 5 octobre prochain les habitants de Villié-Morgon se déplaceront pour la fête des vins.
- Inauguration de la boulangerie de Cédric Grillet à Quincié dimanche 7 septembre.
- Remerciements aux membres du conseil de Thierry Lamure pour son mariage.
- Le Conseil envisage le passage du gradaire pour les vendanges la semaine du 8 septembre.
- Les travaux pour les escaliers de la Salle des Fêtes sont prévus dans une dizaine de jours.
- Urbanisme : assainissement parcelle AT 127.
Antennes d'égout au Colombier et Chemin de la Grenouille, rendez-vous avec 3 cabinets.
1ère tranche de travaux d'assainissement, Morgon le Haut.

Prochaine réunion de conseil :
Mercredi 8 octobre à 20h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.